



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale du 14 décembre 2020 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour :

- 1) Augmentation du poste de travail du cantonnier de 60 % à 100 %
- 2) Ouverture d'un poste de travail à 20 % pour l'administration
- 3) Budget 2021 :
 - a) accepter l'augmentation des taxes annuelles de base de l'eau propre soit à :
 - CHF 15.- pour les 50 premières LU (actuellement CHF 11.-)
 - CHF 9.- pour les 100 LU suivantes (actuellement CHF 7.-)
 - CHF 7.- pour toutes les LU supplémentaires (actuellement CHF 3.-)
 - b) sous réserve de l'acceptation du point 3 a) de l'ordre du jour, accepter et fixer la quotité à 1.79 (actuellement à 1.84)
 - c) fixer la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens (inchangées)
 - b) adopter le budget 2021.
- 4) Prendre connaissance de l'arrêté de compte du crédit pour l'étude de l'interconnexion Souboz-Sornetan
- 5) Discuter et approuver les modifications du règlement sur le Service dentaire scolaire
- 6) Prendre connaissance du rapport de l'organe de protection des données
- 7) Divers

Cette assemblée communale aura lieu pour autant que la situation sanitaire liée au coronavirus le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie.

Dépôt public

Le budget et le règlement sous chiffre 5) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 11 novembre 2020

Conseil communal de Petit-Val